



Zoom sur

Infos

Du 25-01-2016 au 31-01-2016

Presse francophone

sources

infos



24-01-2016

LETTRE OUVERTE DE MOHAMMAD SHAMS

"ROHANI FAIT TAIRE LES ARTISTES ET LES DISSIDENTS IRANIENS"

Le chef d'Etat iranien, Hassan Rohani, sera à Paris du 25 au 27 janvier prochains. Une visite diplomatique et surtout économique puisque la France pourrait vendre à l'Iran 114 avions Airbus. Mais pour Mohammad Shams, compositeur et chef d'orchestre iranien, qui a dirigé l'orchestre philharmonique de la télévision iranienne dans les années 80, la venue de Rohani est le moyen de rappeler la censure et la répression que vivent chaque jour les artistes et les dissidents iraniens.

«Dire la vérité est une des plus hautes responsabilités d'un artiste. Ceci s'applique particulièrement aux artistes qui vivent dans des pays n'offrant pas les libertés familières aux habitants des démocraties occidentales. En tant qu'artiste iranien, je me dois de dire la vérité à propos de mon pays et de mon peuple. C'est peut-être la raison pour laquelle le régime iranien a longtemps craint les artistes et la menace potentielle qu'ils représentent pour le pouvoir clérical. L'Iran n'a pas changé aujourd'hui, et le président Hassan Rohani a fait perdurer le système de répression et de censure contre les artistes et les dissidents iraniens.

En tant que chef d'orchestre et compositeur iranien vivant en exil, j'ai eu le privilège de jouer dans certaines des salles les plus prestigieuses d'Europe, dont le Albert Hall de Londres et l'Olympia de Paris. J'ai également eu le privilège de travailler avec certains des musiciens les plus réputés du monde tels que Yehudi Menuhin. Je vis dans la culture de la démocratie moderne, je reconnais celle-ci et je bénéficie des libertés civiques établies en occident. Cependant, je n'ai pas oublié l'injustice omniprésente dans mon pays ni la censure à laquelle sont confrontés beaucoup de mes collègues artistes. Je n'ai pas non plus oublié les

peines endurées par ces artistes et par de nombreux autres citoyens en défiant la censure, que ce soit dans leur propre travail ou dans leur consommation de médias progressistes et pro-démocratiques à travers des réseaux souterrains, des serveurs internet proxy, etc. Des gens de toutes obédiences ont pris de gros risques pour faire survivre la culture d'un Iran libre. Certains, comme les membres de l'organisation des Modjahedines du peuple d'Iran (OMPI / MEK) ont risqué leur vie afin de reconstruire un Iran au sein duquel cette culture pourrait sortir de la clandestinité et être à nouveau appréciée par une population libre.

"DE NOMBREUSES PERSONNES EN IRAN ASPIRENT ENCORE À FAIRE ENTENDRE LEURS VOIX"

L'Iran possède une culture diversifiée et une riche histoire de l'art, de la musique et de l'expression. Pourtant, un nuage sombre a régné sur le pays durant les trois dernières décennies. Depuis le début de la prise de pouvoir par les mollahs en Iran, le régime a déclaré la guerre aux artistes et à ceux qui osent exercer leur liberté d'expression, de pensée et d'expression. De l'assassinat d'auteurs et poètes critiques à l'interdiction généralisée des chanteuses, les mollahs ont tout fait pour réduire à néant le riche talent artistique iranien. Récemment, l'orchestre symphonique de Téhéran s'est vu refuser l'autorisation d'effectuer sa prestation en raison de la présence d'artistes de sexe féminin. Beaucoup d'artistes iraniens vivent dans la misère totale et ont dû recourir à des activités telles que la vente de rue pour survivre. Et pourtant, dans le but de dissimuler la répression des artistes et des musiciens, les mollahs ont organisés quelques concerts en dehors de l'Iran avec leurs sbires.

En conséquence, d'innombrables artistes et interprètes iraniens parmi les plus brillants ont été contraints de quitter leur pays et de choisir l'exil, comme je l'ai fait. De nombreuses personnes en Iran aspirent encore à faire entendre leurs voix. Le fait est que le monde a observé les citoyens iraniens et a entendu leurs plaidoyers pour la liberté en 2009. Leurs voix étaient musique à mes oreilles et leur bravoure méritait le respect, l'admiration et le soutien. Pourtant, les gouvernements occidentaux n'ont pas fait grand-chose afin de soutenir le mouvement cherchant à produire un changement significatif en Iran. Au lieu de cela, ils ont choisi de poursuivre un accord politique avec un des pires transgresseurs des droits de l'homme du monde.

"HASSAN ROHANI FAIT BIEN PARTI DU PROBLÈME ET NON DE LA SOLUTION POUR L'IRAN"

Depuis son "élection" comme président du régime des mollahs en Iran en 2013, Rohani s'est présenté lui-même comme un modéré et un réformateur, mais sur le terrain, les faits relatent une autre histoire. Loin de réformer l'Iran, la présidence de Rohani a engendré une augmentation de la répression contre les dissidents et les prisonniers politiques, dont les poètes, les cinéastes et les militants de l'OMPI. En fait, 2015 a été l'année avec le nombre d'exécutions le plus élevé en Iran depuis 15 ans, le régime condamnant à mort plus de 1000 personnes. Bon nombre de ces exécutions sont effectuées avec une procédure officielle minimale ou inexistante, et sont utilisées par le régime pour susciter la terreur parmi les citoyens iraniens.

Malgré les déclarations des médias occidentaux selon lesquelles Rohani aiderait les dissidents et qu'un accord sur le nucléaire avec le régime conduirait à une amélioration de la situation des droits de l'homme, nous avons eu la confirmation du contraire. Un rapport publié en 2015 par Ahmad Shaheed, le rapporteur spécial des Nations Unies sur les droits de l'homme en Iran, a mentionné que "la situation globale s'est aggravée" au sujet des droits de l'homme sous le mandat de Rohani. Cela inclut une discrimination systématique contre les femmes, les dissidents et les minorités ethniques et religieuses. Les dissidents censés être enhardi par l'accord sur le nucléaire, sont maintenant délaissés à croupir dans les prisons iraniennes surpeuplées, ignorés et oubliés du monde.

Puisque Rohani se prépare pour son voyage dans l'UE la semaine prochaine, je prie les personnalités influentes européennes de défendre les artistes, les dissidents et les militants iraniens pour un changement démocratique significatif en Iran. Ce changement doit inclure le droit de voter pour des candidats non approuvés par un chef suprême, le droit de s'exprimer librement sans crainte d'être emprisonné, torturé ou exécuté, et le droit pour les femmes et les minorités de choisir leurs propres modes de vie, leurs styles d'habillement et leurs pratiques culturelles. Ce sont des droits humains fondamentaux que nous tenons pour acquis mais qui sont refusés au peuple iranien. Et l'expérience de ces trois dernières décennies prouve que le régime des mollahs s'oppose depuis sa fondation à l'ensemble de ces libertés. Point final. Nous ne devons pas nous

leurrer au sujet d'Hassan Rohani, il fait bien parti du problème et non de la solution pour l'Iran.»

Mohammad Shams est un compositeur et chef d'orchestre iranien. Il a dirigé l'ensemble philharmonique de la radio-télévision nationale iranienne en 1980. Il est membre du Conseil national de la Résistance iranienne (CNRI).



POSITIVR
VOTRE DOSE D'INSPIRATION POSITIVE

22-01-2016

"Je Suis Un Maquillage de fille" : un film choc et nécessaire

Les violences conjugales... Dans le genre, voilà un sujet délicat très difficile à évoquer. A vrai dire, on n'est pas si loin du tabou : les victimes qui osent en parler ne sont pas toujours écoutées et les regards s'en détournent quand d'autres veulent le montrer... Bref, on n'est pas près de faire la pleine lumière sur un fléau qui s'abat en huis-clos sur des milliers de femmes en France...

Heureusement, certains artistes s'y emploient avec finesse, force et talent. C'est le cas de Marion Christmann et Mickaël Giunta. Lui est comédien, elle est réalisatrice. A deux, ils ont monté un petit-court-matrage aussi poignant que glaçant, évocateur et, on l'espère, efficace. Son titre ? *Je Suis Un Maquillage de fille*. Il dure moins de deux minutes, mais il marque pour longtemps...

Voilà, comment en moins de deux minutes, tout dire ou presque sur la violence conjugale sans jamais en parler ni même la montrer... Idéal pour briser un tabou qui rend sourd et aveugle, non ?

Rien que pour ça, espérons que ce film soit vu, un maximum. (Et, pour info, sachez qu'il est en compétition au Nikon film festival. Pour le soutenir, c'est [par ici](#).)

Rappel : en France une femme meurt tous les deux jours et demi sous les coups de son compagnon (chiffres du ministère de l'intérieur en 2008). Si vous avez besoin d'aide ou que vous connaissez quelqu'un qui a besoin d'aide, appelez le 3919 (numéro vert). C'est le numéro de Violences femmes info. Il vous mettra en contact avec un interlocuteur qui saura quoi faire.

Et si un jour vous croisez une femme avec un point noir dessiné dans le creux de la main, sachez qu'elle a besoin de vous.

Etat de droit et libertés publiques

Chronique juridique

« L'Etat de droit implique que les gouvernants et les administrateurs n'agissent que conformément à certaines règles de fond, mais pas n'importe quelle règle. La notion d'un tel Etat implique le respect des droits de l'Homme, et ceux-ci constituent une super légalité, dont le respect s'impose au souverain, fut-ce le peuple lui-même ».

Cette citation du constitutionnaliste français Léo Hamon, résume parfaitement la notion d'Etat de droit impliquant le respect des droits de l'Homme par les gouvernants et le peuple. C'est tout à fait logique, puisque ces derniers en font partie et sont choisis et mandatés par lui.

Les théoriciens allemands distinguent entre Etat de police et Etat de droit. Ce dernier fait appel à des règles juridiques qui s'imposent aussi bien au citoyen qu'à l'administration, dans le cadre d'un régime démocratique où les droits de l'Homme sont respectés.

Cela implique qu'il y ait également un respect des institutions par le citoyen, conformément aux lois en vigueur. La loi suprême étant la Constitution qui est le cadre général limitant les traits généraux de toute loi.

Les droits et les libertés, dont la liberté d'expression et le droit au travail sont consacrés par la Constitution.

Les revendications de ces droits sont légitimes si elles sont faites de manière civilisée et sans débordements ni atteintes aux institutions de l'Etat.

L'Etat de droit est donc une organisation institutionnelle et juridique, dans laquelle chacun est soumis au respect du droit, du simple citoyen jusqu'à la puissance publique. Il engendre également le respect de la hiérarchie des normes ainsi que les droits fondamentaux des citoyens.

Les débordements par la casse, le vol, le vandalisme, n'ont rien à avoir avec les

droits de l'Homme ni la liberté d'expression.

Il ne faut pas que les revendications pacifiques soient pour certains un moyen pour franchir la ligne rouge qu'est le respect de l'Etat des institutions de l'Etat.

C'est la raison pour laquelle on ne peut parler de révolution, à l'occasion de chaque mouvement ou soubresaut populaire, que dans le cas d'absence avérée d'un Etat de droit, ce qui n'est pas le cas de la Tunisie, qui à la suite de la Révolution du printemps arabe, est désormais dotée d'une Constitution et d'institutions démocratiquement élues.



27-01-2016

Le gouvernement Érythréen exige la polygamie aux hommes ou c'est la prison

Le gouvernement d'Erythrée, pays dans la corne de l'Afrique, demande aux hommes de marier plus d'une femme sous peine d'emprisonnement. Le pouvoir de ce pays oblige ainsi les hommes à être polygame ou de faire l'objet de poursuites judiciaires.

Un texte de loi a été rendu public à ce sujet, en ces termes : « en se basant sur le jugement de Dieu à propos de la polygamie et des circonstances actuelles du pays (beaucoup plus de femmes que d'hommes), le département érythréen des affaires religieuses a pris les décisions suivantes. D'abord tous les hommes devront épouser au moins deux femmes et l'homme s'y opposant pourrait purger une peine d'emprisonnement à vie avec travaux forcés ». Les menaces ne sont cependant pas que pour les hommes car, il est précisé : « la femme qui essaye de dissuader son mari d'épouser une autre femme encourt une peine d'emprisonnement à vie ».

D'après le gouvernement tous les hommes devraient marier le plus de femmes possible et avoir le plus d'enfants possible pour rattraper le déficit causé par la guerre qui opposa le pays à l'Éthiopie voisine. La majorité des hommes du pays ont accueilli la nouvelle avec joie, une minorité trouvant elle que la décision va à l'encontre des droits de l'homme. Plusieurs femmes y sont formellement opposées.



20-01-2016

Suicides chez les mineurs en Tunisie: Cas isolés ou phénomènes de société?

SOCIÉTÉ - "Le taux de suicide pendant le premier semestre 2015 équivaut au nombre enregistré lors de toute l'année 2014", s'alarme Moez Chérif, président de l'association tunisienne de défense des droits de l'enfant (ATDDE).

Ce dernier, contacté par le *HuffPost Tunisie* avance qu'il n'y a pas vraiment de statistiques officielles en la matière mais plutôt des études faites par l'association auprès des hôpitaux.

"C'est le gouvernorat de Kairouan qui enregistre le taux le plus élevé de suicides, suivi par le gouvernorat de Bizerte", assure-t-il.

Les faits sont glaçants.

Lundi 18 janvier, un élève de 14 ans, inscrit en 9ème année au collège Bazina dans la délégation de Joumin, s'est pendu. C'était dans la soirée, à la maison.

C'est le deuxième cas de suicide en moins d'une semaine dans la même région, le gouvernorat de Bizerte. Le 14 janvier, une adolescente de 14 ans s'était suicidée à Menzel Bourguiba.

Ces suicides sont-ils des cas isolés ou un phénomène de société?

Le ministère de l'Education nationale semble prendre ces incidents au sérieux. Il a ainsi entrepris en partenariat avec la société civile (le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et ATDDE) une campagne centrée sur la santé mentale dans le milieu scolaire. Le slogan de la campagne est "Nous aimons la vie comme personne ne l'a jamais aimée".

La première action a eu lieu le 16 janvier à la ville de El Alâa, gouvernerat de Kairouan.

"Cette action est en réaction à des phénomènes inquiétants qui rongent notre société. On s'est aperçu que la santé physique n'est pas suffisante pour propager la culture de la vie. On a commencé par El Alâa et on poursuivra dans toutes les régions du pays", a annoncé Sihem Barboura, représentante du ministère de l'Education.

"Nous avons constitué des focus de groupes pour déceler les attentes des enfants ainsi que des clubs d'animation artistique afin de les aider à s'exprimer", a renchéri le président de l'ATDDE.

"A partir de cette première action, émanera toute une documentation et un plaidoyer dirigés vers les différents ministères concernés (ministère de la Culture, de la Santé...) pour mettre en place un programme national complet visant à contrer le mal-être chez les mineurs", a-t-révéle.

Le passage à l'acte

Mohammed (pseudonyme), 17 ans raconte au *HuffPost Tunisie* sa tentative de suicide à l'âge de 14 ans. Son passage à l'acte était bien réfléchi: "A l'époque on habitait dans un quartier chic de Tunis. Mes parents allaient divorcer, on se moquait de moi au collège parce que j'étais obèse et que j'avais pas d'argent comme les autres. Mes professeurs m'ignoraient pour ça, les filles me méprisaient."

"N'étant pas aussi riche, je ne pouvais pas... ne pas me comparer à eux. Rejeté, je me sous-estimais", a-t-il ajouté.

Mohammed raconte qu'il y a des jours où "c'était le néant" pour lui, "je ne voyais plus rien, tout était noir" et où "rien n'avait de sens dans ma vie".

Depuis sa tentative de suicide, ses parents n'ont finalement pas divorcé. Ils ont déménagé dans un autre quartier plus populaire où Mohammed a commencé à suivre des séances de psychothérapie. Cependant cet incident l'a marqué:

"Dans les yeux de ma mère je vois bien qu'elle me pardonnera jamais, qu'elle a honte de moi, de ce que j'ai fait. Pourtant je n'ai pas pensé à Dieu ni au paradis, ni à l'enfer, je voulais juste partir, ne plus jamais souffrir".

Les causes du suicide

D'après Moez Chérif, la principale cause de suicide est la violence familiale. Il y a ensuite la violence dans le milieu scolaire puis dans l'environnement général'. Il insiste sur la situation économique dégradée de certains enfants:

"Certains traversent 5 à 11 km par jour pour arriver à leur école. Il n'y a aucun moyen de loisirs, aucune activité culturelle, les maisons de jeunes désertées, aucune signe de vie. Comment vouloir faire barrage à la culture de la mort, après tout ça", a-t-il fustigé.

Un traitement médiatique catastrophique

Pour la psychologue Hnifa Gharbi, le mal-être des mineurs ne concerne pas que les familles pauvres.

"Le facteur économique ne peut pas être à lui seul la cause de suicide, c'est multifactoriel et il y a des personnalités plus vulnérables que d'autres", a-t-elle dit au *HuffPost Tunisie*.

Mais un autre facteur existe selon Fatma Charfi, pédopsychiatre à l'hôpital Monji Slim et coordinatrice du programme national de lutte contre le suicide. Ce sont les médias et leur regard "simpliste" sur le suicide:

"La médiatisation excessive des cas de suicides contribue à l'amplification de nombre de passage à l'acte", selon elle.

"On a constaté dans notre service qu'à chaque fois que des médias en parlent, on voit arriver le lendemain des mineurs qui ont fait une tentative de suicide, c'est systématique", a-t-elle ajouté.

Elle cite également d'autres supports comme Facebook, les feuilletons télévisés, les films...

"Un jour une fille qui a regardé la célèbre série 'Harim Soltane' où il y avait une scène de suicide, a été internée dans notre service suite à une tentative de suicide. Le problème c'est que certains ne souffrent d'aucune maladie mentale. C'est juste la volonté de s'identifier, d'imiter ce qu'ils voyaient, surtout lorsqu'ils partageaient la même souffrance avec la personne dont on parlait", a-t-elle déclaré.

La pédopsychiatre reconnaît que la dépression, l'anxiété ont beaucoup augmenté depuis dix ans. Mais elle est certaine que la médiatisation demeure un "facteur de précipitation au passage à l'acte." Les chaînes de télévision doivent, selon elle, respecter certaines règles telles que les mentions (-12) ou (-18) lorsqu'elles évoquent des sujets sensibles.

Hnifa Gharbi peste aussi contre des parents qui sous estiment la portée du malaise de leurs enfants: "Je les comprends puisque eux-mêmes ont été élevés ainsi". Et elle n'hésite pas à critiquer une société qui assimile la maladie psychique à une déviance honteuse et qui perçoit la consultation auprès d'un professionnel en la matière comme "une honte à cacher".

"Au lieu de simplifier les causes qui sont souvent multiples, il faut chercher à poser les vrais débats. Les mineurs en souffrance psychiques sont souvent des victimes d'abus sexuels, émanant parfois des membres de leur propre famille", a-t-elle conclu.



26-01-2016

Tunisie: Fermeture de tous les jardins d'enfants coraniques

Lors d'une interview accordée au journal arabophone Attounssia, dans son édition de ce mardi 26 janvier 2016, la ministre de la Femme, de la Famille et de l'Enfance, Samira Merai a affirmé que son département procédera dans les jours à venir à la fermeture de tous les jardins d'enfants coraniques.

Samira Merai a tenu à préciser que le ministère n'est pas contre l'apprentissage du Coran. Elle a cependant indiqué que cet apprentissage doit être effectué dans un cadre pédagogique.

Rappelons que lors d'une conférence de presse jeudi dernier, la chambre nationale des crèches et jardins d'enfants relevant de l'union tunisienne de l'industrie du commerce et de l'artisanat (UTICA) a affirmé que des centaines de dépassements ont été recensés récemment dans plusieurs crèches et écoles coraniques anarchiques.

Elle a précisé que certaines écoles coraniques adoptent des programmes pédagogiques non autorisés par le ministère de l'éducation. D'après la même institution, des programmes takfiristes hostiles aux agents de l'ordre, sont enseignés dans certains espaces anarchiques.



29-01-2016

L'Obs : En Tunisie, la révolution n'a rien changé...les exclus sont toujours exclus

Un article, dont le titre est « En Tunisie, la révolution n'a rien changé, les exclus sont toujours exclus » vient d'être publié sur le magazine d'actualité français l'Obs.

Voici quelques extraits de l'article publié par l'OBS :

Il y avait la dictature, et la désespérance sociale. Cinq ans plus tard, la dictature est partie, mais l'horizon reste bouché et les exclus d'hier le restent aujourd'hui

A tous ceux qui s'obstinent à ne lire les événements du monde arabo-musulman depuis 2011 qu'en termes idéologiques, les événements partis de Kasserine,

dans le centre de la Tunisie, gagnant la plupart des gouvernorats du pays, contiennent un rappel douloureux : les causes profondes du soulèvement populaire qui a renversé le régime de Ben Ali le 14 janvier 2011 n'ont pas disparu avec la fuite du despote, ou même avec l'adoption de la Constitution la plus avancée du monde arabe et l'élection libre d'un nouveau président.

[..] Cette marginalisation sociale était au cœur des révoltes du Sud tunisien deux ans avant la révolution. Elle avait été largement diagnostiquée lors du soulèvement parti de Sidi Bouzid qui fit tomber Ben Ali. Force est de constater que peu de choses ont changé après cinq années largement dominées par les enjeux de la transition politique et par la montée des périls djihadistes.

Tous ceux qui souhaitent l'échec de l'expérience tunisienne, la dernière lueur d'espoir née des "printemps arabes", qui, partout ailleurs, ont mal tourné, ont leur part de responsabilité, à commencer par les commandos djihadistes qui, par leurs attaques sur des cibles touristiques l'an dernier, ont porté un rude coup à l'économie tunisienne et attisent aujourd'hui le mécontentement.

Mais la classe politique tunisienne ne peut faire l'économie d'un examen de conscience, pour n'avoir pas pu, ou pas su, redonner espoir à ceux qui peuvent légitimement se considérer comme les oubliés de la révolution, toujours privés de cette notion qui était au cœur du mouvement de 2011, la dignité.

« Le bilan des printemps arabes est clairement négatif »

Stéphane Lacroix : La situation est décevante pour toutes les personnes qui ont vu dans les printemps arabes de 2011 une possibilité d'émancipation pour des peuples qui vivaient depuis des décennies sous des régimes autoritaires. L'autoritarisme a résisté, il s'est même réinventé de manière plus brutale dans un certain nombre de pays, en Egypte mais bien plus encore en Syrie, où des centaines de milliers de personnes sont mortes au cours des dernières années. Cinq ans après 2011, le bilan est sombre : nous avons, d'un côté, des

Etats qui se sont effondrés, avec des zones livrées à la guerre civile et au chaos politique qui profitent à des organisations comme l'Etat islamique - en Irak, en Syrie ou en Lybie ; et d'un autre côté, des régimes autoritaires, qui ont survécu ou, dans le cas de l'Egypte, sont revenus au pouvoir sous une forme nouvelle, au prix d'une répression brutale et souvent profondément dommageable pour le contrat social comme c'est le cas au Bahreïn. Dans ce petit émirat, les tensions sociales et confessionnelles existent depuis des décennies. Jusqu'en 2011, elles s'inscrivaient dans un cadre semi-autoritaire qui, en dépit de tout, limitait les tensions et la violence de l'Etat. Ce contrat social est aujourd'hui rompu puisque le régime s'est maintenu au prix de cassures qui vont être très difficiles à réparer. On pourrait étendre ce constat aux autres pays du Golfe tel le Koweït, qui a longtemps été un pays ouvert avant que les autorités accentuent leur répression. Le seul pays à faire exception serait la Tunisie qui est un succès ou plutôt un demi-succès, qui nous donne de l'espoir mais nous prévient également contre toute illusion. En réalité, la Tunisie est un succès partiel et menacé car si un régime pluraliste et démocratique a pu s'établir dans le pays, toute la question des inégalités sociales, l'un des ressorts de la révolution de 2011, a été oubliée et sacrifiée sur l'autel de tractations politiciennes entre des forces politiques de bords différents qui ont réussi à s'entendre en faisant l'impasse précisément sur la question sociale. Le pluralisme démocratique est en outre aujourd'hui menacé par le retour d'une certaine logique sécuritaire alimentée par la menace du terrorisme qui donne des arguments à certains « étatistes », souvent héritiers du régime Ben Ali, qui font aujourd'hui partie de la coalition politique au pouvoir et qui considèrent que dans une époque marquée par le terrorisme, certaines libertés

fondamentales, chèrement acquises au cours des cinq dernières années, se doivent d'être sacrifiées. Cette question de la frontière entre liberté et sécurité se pose aussi dans des pays non arabes comme on peut le voir en France. Dans une Tunisie qui est une phase de consolidation démocratique, ce débat est toutefois particulièrement inquiétant car un retour en arrière serait relativement aisé dès lors que les bases de la démocratie ne sont pas encore consolidées.

Alain Dieckhoff : Le bilan des printemps arabes est en effet clairement négatif. Pour comprendre pourquoi, il faut revenir à ce qui s'est passé et à ce qui ne s'est pas passé depuis cinq ans, je veux dire revenir à ce qui a commencé en Tunisie puis s'est développé en Egypte et dans le monde arabe. L'idée qu'il y aurait un effet domino du processus révolutionnaire sur l'ensemble des pays de la zone à partir de la Tunisie est vite apparu comme une erreur. L'expérience révolutionnaire a eu un écho mais elle n'a pas touché l'ensemble des pays. Dans beaucoup d'entre eux comme les Emirats arabes unis ou le Qatar, il ne s'est rien passé du tout ; dans d'autres, les choses n'ont pas duré très longtemps comme en Arabie Saoudite, au Koweït, dans le Golfe de manière générale. L'Algérie est également restée en dehors du processus. De nombreux régimes n'ont jamais été menacés.

Certains pays ont connu des changements politiques importants mais la Tunisie est le seul à avoir réussi sa transition démocratique. En Egypte, les frères musulmans se sont retrouvés au pouvoir puis il y a eu une contre-révolution, une restauration de l'ordre autoritaire sous des modalités plus brutales. En Lybie, le régime Kadhafi, au pouvoir

depuis 1969, s'est effondré et nous sommes aujourd'hui dans une situation de chaos généralisé. En Syrie, les choses ne se sont pas passées comme beaucoup le pensait. Bachar el-Assad a mieux résisté que prévu et le pays est aujourd'hui dans une situation de guerre endémique. Le Yémen est, pour d'autres raisons, dans la même situation. Ces trois pays partagent un trait commun : l'Etat y a une faible légitimité. Si la Lybie est une construction artificielle des Italiens et la Syrie une fabrication des Français et des Anglais, le Yémen est, lui, une ancienne entité politique qui est cependant en voie d'effondrement. La raison tient au fait que la réunification de 1990 n'a pas été vraiment achevée, elle était contestée par certains sudistes et puis les clivages entre sunnites et zaydites se sont exacerbés, ce qui produit une situation de chaos tout comme en Irak. Dans ce pays, la fragmentation des forces centrifuges est antérieure à 2011 mais elle s'est indéniablement exacerbée. Aujourd'hui, l'Irak est divisé entre des zones contrôlées par les chiites, des territoires contrôlés par les Kurdes et une zone sunnite où Daesh s'est implanté. Il est intéressant de voir que le djihadisme à la mode Daesh prospère dans les Etats effondrés ou aux périphéries d'autres Etats comme le Sinaï en Egypte.

Enfin, il convient d'évoquer les monarchies personnelles – Maroc, Jordanie –, qui contrairement aux monarchies du Golfe ont connu des mobilisations assez importantes mais dans lesquelles les monarques ont réformé pendant qu'il en était encore temps et sont finalement parvenus à gérer le processus révolutionnaire qui, en théorie, aurait pu les emporter. Les monarchies familiales du Golfe ont, elles, conservé leur modèle autoritaire et brisé toute potentialité de contestation en redistribuant l'argent du pétrole. Les monarchies

personnelles, qui ne disposent pas de ces ressources et ont été obligées de négocier dans un espace plus libéralisé, s'en sont néanmoins assez bien sorties en utilisant leurs propres ressources de légitimité et en intégrant une partie de l'opposition (l'actuel Premier ministre marocain est un islamiste). Globalement, les monarchies ont eu une capacité d'intégration différenciée des islamistes plus grandes que les républiques.

Stéphane Lacroix : Je suis tout à fait d'accord mais je m'interroge cependant sur la catégorie « monarchie » même si toutes les monarchies possèdent un discours de légitimité – la légitimité traditionnelle de Max Weber – qui manque aux régimes présidentiels et fait qu'elles ont effectivement mieux résisté aux forces de protestation que ces derniers.

Il existe néanmoins deux types de monarchies. Nous avons d'un côté les monarchies personnelles, effectivement comme le Maroc ou la Jordanie, où le roi, qui est au-dessus du système et dont la position n'est jamais menacée, peut former et reformer des coalitions à sa guise. Cette flexibilité lui permet d'être très réactif en cas de pression politique ou sociétale ; il peut intégrer ou d'exclure tel ou tel acteur quand il en a besoin, une réactivité et un pouvoir dont ne dispose pas par exemple le président syrien. Dans ce dernier pays, si la coalition au pouvoir se délite ou se reforme, le régime s'effondre. Le régime n'a pas d'autre solution que d'être ce qu'il est. Il ne peut d'aucune façon céder un pouce de son pouvoir.

C'est pourquoi essayer de séparer la question de Bachar el-Assad de celle du régime syrien est une absurdité totale. Dans les négociations

actuelles sur la Syrie, les Occidentaux semblent avoir abandonné l'idée d'une chute du régime syrien et se contentent d'insister sur le départ de Bachar el-Assad, présenté comme le minimum acceptable pour l'opposition. C'est oublier que Bachar est indissociable de son régime, dont il n'est en réalité que l'instrument.

Deuxième catégorie de monarchies, les monarchies pétrolières, qui possèdent d'importantes capacités de redistribution. Ainsi, entre février et mars 2011, la monarchie saoudienne a distribué à sa population 130 milliards de dollars en aides diverses : création d'emploi, bonus salariaux, etc. Tous les fonctionnaires ont reçu deux mois de salaire comme cadeau du prince. La marge de manœuvre dont disposent ces monarques n'est pas la même que celle des monarques personnels mais *in fine* elle produit les mêmes effets, puisqu'elle permet les mêmes logiques de cooptation.

Le Koweït fait cependant exception, le pays est une monarchie pétrolière qui, contrairement à tous ses voisins, est également une semi-démocratie avec, depuis la fin des années 1930, un parlement fonctionnel doté de réels pouvoirs. Le Koweït a connu depuis 2011 d'importantes manifestations, souvent menées par des acteurs parlementaires qui ont voulu sortir du parlement pour prolonger dans la rue la logique de contestation parlementaire. Les choses ne se sont cependant pas passées comme au Maroc et en Jordanie : la monarchie koweïtienne a fait taire la contestation mais au prix d'un virage répressif assez inédit et le pays est aujourd'hui moins libre qu'il ne l'était par le passé.

Alain Dieckhoff : Il nous faut également évoquer la dimension

régionale qui est une variable capitale au Moyen-Orient. On ne peut comprendre les pays de cette région à travers le prisme d'une simple lecture interne ; la Syrie ou le Yémen doivent être observés dans un cadre régional où interviennent une quantité d'Etats extérieurs. Dans le cas de la Syrie, la Turquie, l'Iran, *via* le Hezbollah libanais qui est sur le terrain aux côtés de Bachar el-Assad, et les Etats sunnites de la péninsule qui aident les groupes islamistes sunnites divers et variés ; pour le Yémen, l'Arabie Saoudite qui tente de damner le pion des houthistes (zaydites), eux-mêmes soutenus par l'Iran. La complexité de la situation est à la fois interne et liée à l'intervention permanente d'acteurs régionaux.

Par ailleurs, nous sommes face à une sédimentation de l'opposition entre sunnites et chiites, qui constitue une ligne de fracture majeure aujourd'hui au Moyen-Orient (celle-ci n'existe pas au Maghreb où les chiites sont très peu nombreux). Cette opposition entretient la rivalité entre l'Arabie Saoudite et l'Iran et joue un rôle structurant dans la région qui rend toute sortie par le haut compliquée. De leur côté, les puissances extérieures – les Etats Unis et la Russie – oscillent entre non intervention et intervention tous azimuts mais sans véritable coordination ni stratégie. Tout cela est inquiétant et n'aide pas à sortir du chaos.

Stéphane Lacroix : La dimension régionale est porteuse d'une dynamique distincte des dynamiques révolutionnaires. On peut même dire qu'elle a pris en otage les dynamiques révolutionnaires au nom d'intérêts géopolitiques régionaux. Les Saoudiens ont fait leur propre lecture des crises de la région à partir de leur intérêt national sans se soucier réellement des aspirations des peuples de la région. Ainsi, les

Saoudiens, obsédés par le maintien de *statu quo*, ont presque toujours joué la carte de la contrerévolution sauf en Syrie, où la rivalité avec l'Iran a été la plus forte et où ils se sont rangés dans le camp des révolutionnaires, davantage au nom de la lutte contre l'Iran qu'au nom de la révolution. C'est pourquoi on trouve aujourd'hui en Syrie des révolutionnaires qui reçoivent le soutien d'acteurs extérieurs qui ne partagent pas leur objectifs mais qui vont influencer sur la logique des acteurs de terrain – celui qui paie ayant forcément son mot à dire – ou bien des acteurs de terrain qui doivent ajuster leur discours à celui de leur bailleur de fonds pour obtenir le maximum de ce dernier. Un certain nombre de logiques de terrain se sont retrouvées modifiées, réinventées par ces interventions extérieures dans un sens qui n'était pas initialement le leur.

En Syrie, on est donc à la fois toujours dans un processus révolutionnaire et à l'ère de la contrerévolution – nationale et régionale. Le jeu géopolitique des uns et des autres a néanmoins aujourd'hui tendance à masquer les dynamiques locales. On a parfois le sentiment que les acteurs internationaux ou régionaux manipulent les groupes locaux comme des pions mais les choses sont plus compliquées. La montée en puissance de Daesh et des organisations djihadistes nous aveugle et nous empêche de voir qu'une dynamique révolutionnaire demeure à l'œuvre et que celle-ci se poursuit quand et comme elle le peut.

Une partie des acteurs qui se battent sur le terrain le font au nom de la révolution syrienne même si un certain nombre d'entre eux ont islamisé leur discours ou basculé dans un camp qui pourrait être qualifié de djihadiste. Beaucoup se réclament à la fois d'un discours

djihadiste et confessionnel et de la révolution syrienne comme par exemple le groupe Ahrar al-Sham, le plus important de l'opposition « non-Daesh et non-Al-Qaida » et qui est le produit de cet agrégat entre logique révolutionnaire, logique régionale et logique confessionnelle et qui, pour cette raison, est difficile à saisir et à comprendre. Selon ses positionnements ou ses déclarations, il est qualifié de telle ou telle manière mais en réalité, il défie toutes les catégories.

Ces dynamiques révolutionnaires ne doivent pas être oubliées même si elles coexistent avec d'autres qui parfois prennent le pas sur elles. En Syrie, on est dans quelque chose qui est encore en cours ; par conséquent, la lisibilité du conflit est particulièrement difficile.

Alain Dieckhoff : Cela renvoie à un point que l'on a pu observer au tout début de ce qu'on a appelé le printemps arabe : si on a assisté à des mouvements de nature similaire au sein de pays différents et s'il peut persister encore aujourd'hui en Syrie des dynamiques de transformation politique, celles-ci comme les mobilisations de Tunisie ou d'Egypte sont advenues ou adviennent dans le cadre de l'Etat existant. On a parlé de printemps arabe pour qualifier l'ensemble de ces mouvements, comme s'il existait une unité du phénomène. En réalité, dès le départ, les mobilisations se sont inscrites dans le cadre de l'Etat existant. Dans les rues, les manifestants brandissaient leur drapeau national, jamais le drapeau panarabe. Ils se battaient pour transformer leur propre Etat et non pas comme dans les années 1950 ou 1960, pour supprimer les frontières et créer un Etat unique panarabe. Comme l'ont montré les frères musulmans en Egypte, ceci est également vrai pour les islamistes à l'exception toutefois d'un

groupe comme Daesh qui, au-delà des méthodes barbares qu'il peut utiliser, possède une dimension idéologique et un projet politique – le rétablissement du califat – de remise en cause des frontières et de création d'une entité politique qui soit autre chose qu'un Etat territorial.

En ce sens, Daesh représente l'inverse de ce qui s'est passé en 2011, où les mouvements de transformation politique s'inscrivaient chacun dans leur Etat national. Il n'est pas issu du processus révolutionnaire mais plutôt de la décomposition des Etats qu'il a suscitée. La dynamique de Daesh est aujourd'hui celle qui a le vent en poupe tandis que la transformation politique des Etats est sur le reflux comme on peut le voir en Egypte.

Stéphane Lacroix : Expliquer l'Etat islamique est un exercice difficile car les causalités du phénomène sont multiples, on est véritablement à la convergence de nombreuses causalités. C'est déjà vrai au Moyen-Orient, ça l'est encore plus si on ajoute la dimension du recrutement européen de Daesh.

Je dirai que Daesh est à la confluence de trois dynamiques. Il est à sa manière l'expression d'une dynamique révolutionnaire, certes une version pervertie de celle de 2011 mais les activistes de Daesh possèdent un projet radical de remise en cause de toutes les structures politiques, sociales et religieuses et proposent une utopie qui serait la solution à tous les maux de la région. Cela attire de nombreuses personnes. Certains Egyptiens qui rejoignent Daesh ont auparavant milité dans les rangs de la révolution égyptienne, y compris dans des mouvements non islamistes. Idem pour les Syriens. Certains de ceux dont les attentes de changement ont été déçues et

qui ont subi la violence de la répression voient dans Daesh la dernière alternative révolutionnaire disponible.

La deuxième dynamique est confessionnelle. La confessionnalisation des populations, parfois sous couvert de discours laïc, orchestrée depuis des décennies par les régimes, celui d'Assad, celui de Saddam Hussein et celui de Nouri el-Maliki en Irak, profite aujourd'hui à Daesh qui se pose en protecteur des sunnites. Le jeu régional, notamment le rôle de la guerre froide irano-saoudienne, a également alimenté cette dynamique confessionnelle.

Enfin, et c'est la troisième dynamique, la force de Daesh est d'être un projet à la fois révolutionnaire et contrerévolutionnaire. Le mouvement est une résurgence sous de nouveaux atours de l'Etat baasiste : on le voit très clairement lorsqu'on regarde l'organigramme de son appareil sécuritaire où l'on trouve nombre d'anciens cadres irakiens. Après avoir travaillé durant des décennies dans un Etat sécuritaire, ils mettent aujourd'hui leur savoir-faire à profit. Cela explique qu'ils soient parvenus à faire de Daesh un quasi-Etat. Ils savent en effet parfaitement ce qu'est un Etat : ils ont vécu dans cette structure, ils ont appartenu à un Etat fort durant une longue époque.

Daesh peut ainsi susciter un certain assentiment des populations car, paradoxalement, le mouvement est porteur de retour à l'ordre et à la sécurité. Les personnes qui vivent dans les zones contrôlés par lui apprécient de vivre sur un territoire régi par une police, des règles, un Etat de droit même si cet Etat de droit punit celui qui s'en écarte de façon brutale et si le droit est fondé sur une interprétation extrêmement rigoriste de la charia. En Egypte, le maréchal Sissi est

populaire pour cette même raison, le retour à l'ordre, même si celui-ci, bien que différent de celui de Daesh, est également partiel et brutal. Après des années de processus révolutionnaire, de chaos généralisé, voire de guerre civile, une grande partie de la population souhaite voir revenir l'ordre, et ce quel que soit cet ordre. En Egypte, beaucoup se sont résignés à l'arrivée d'un maréchal, au retour d'un crypto-nassérisme qui leur offre peut-être moins de liberté mais qui leur permet de vivre en sécurité.

Par ailleurs, Daesh a eu la chance d'être plutôt épargné par les interventions militaires de ses ennemis. Depuis la constitution de la coalition internationale, Daesh est plus souvent bombardé mais les bombardements se veulent ciblés et dirigés contre des endroits stratégiques, ce qui – même si cela n'exclut pas les bavures – fait que l'on vit concrètement beaucoup mieux dans une ville contrôlée par Daesh que dans un territoire tenu par l'opposition syrienne où l'on est bombardé par les Russes et l'armée syrienne et où les bombes tombent presque quotidiennement sur des quartiers civils ou des marchés.

Daesh se situe quelque part entre ces trois logiques, en partie contradictoires mais qui expliquent pourquoi le mouvement a réussi à s'inscrire durablement dans ce Moyen-Orient traversé par toutes ces dynamiques dont nous avons parlé.

Alain Dieckhoff : La question de la demande de sécurité est essentielle, elle explique en grande partie que cinq ans après le début des printemps arabes, le bilan soit si décevant. Pour les révolutionnaires, la véritable difficulté est celle que représente la

transition : la sortie d'un régime autoritaire et l'établissement progressif d'un régime plus libéralisé et si possible démocratique. Au départ, nous sommes face à un processus d'effervescence révolutionnaire qui entraîne une multiplication des partis, l'espace politique devient saturé des projets les plus contradictoires. Sortir de l'autoritarisme, notamment dans les pays où le régime faisait corps avec l'Etat comme la Lybie ou la Syrie, stabiliser le post-autoritarisme est une opération extrêmement compliquée parce qu'il faut à la fois parvenir à assurer la pérennité de l'Etat et asseoir la légitimité de celui-ci sur un ordre désormais pluralisé.

L'idéal aurait été d'éliminer, d'éloigner les personnes les plus compromises tout en gardant des cadres de l'ancien régime sur lesquels il était possible de s'appuyer. Dans certains pays, des opposants sont rentrés d'exil mais souvent ils n'avaient pas mis les pieds sur leur terre natale depuis vingt ou trente ans, ils étaient souvent coupés de la réalité et manquaient d'expérience politique. Par ailleurs, exclure d'autorité toutes les personnes ayant occupé des postes à responsabilité sous l'ancien régime - comme cela a été le cas en Lybie où tous ceux ayant pris part à l'exercice du pouvoir à partir du 1er septembre 1969, date de l'arrivée de Kadhafi, jusqu'à sa chute en octobre 2011, ont été exclus de la vie politique pendant dix ans – a été une grave erreur. En se privant ainsi de cadres capables de faire fonctionner l'Etat, la transition est très difficile.

Dans les Etats d'Europe centrale et orientale, au moins dans une première phase, les personnes qui avaient été liées de près ou de loin au régime communiste, les membres de

l'ancienne *nomenklatura* n'ont pas été ostracisés en bloc, au contraire, on a essayé de les intégrer dans le jeu politique, ce qui explique que la transition postcommuniste a été mieux réussie.

Stéphane Lacroix : Il est difficile de savoir ce qu'il convient de faire des acteurs des anciens régimes, et cela a été une des grandes questions là où il y a eu transition. On peut les laisser en place, ce qui a été fait en Egypte où l'armée a été la garante de la continuité du système. La grande bourgeoisie et les hommes d'affaires continuent alors de posséder le pouvoir économique et médiatique. Si le régime pluraliste qui se met en place leur propose un environnement dans lequel ils se sentent bien, ils peuvent tourner casaque mais dès lors que l'on entre dans une période aussi compliquée et profondément déstabilisante que l'est souvent la transition, il est probable que ces membres de l'ancien régime préfèrent revenir à leurs premières amours. C'est ce qui s'est passé en Egypte.

Mais le résultat peut s'avérer tout aussi désastreux lorsqu'on choisit, comme en Libye, de mettre en place un loi dite d'« isolation politique » qui interdit à toutes les personnes ayant exercé sous le régime Kadhafi, c'est-à-dire l'essentiel de la technocratie libyenne y compris des gens qui avaient rejoint l'opposition au Guide suprême depuis les années 1980 mais qui auparavant avaient occupé par exemple la fonction d'ambassadeur, de participer à la vie politique. C'est en effet cette loi d'isolation politique qui a été l'étincelle du conflit auquel on assiste aujourd'hui en Libye et qui a débouché sur la fragmentation du pays en deux camps rivaux.

Les deux mesures – d'un côté, ne rien faire ; de l'autre, interdire à quasiment tous les responsables de l'ancien régime de participer à la transition – sont inverses mais *in fine*, elles produisent les mêmes effets : en Egypte, les acteurs de l'ancien régime sont revenus au pouvoir ; en Lybie, ils ont pris les armes.

En Tunisie, il y a eu une sorte d'entre-deux. On a essayé, au moins dans un premier temps, de tenir un certain nombre de personnes à l'écart et on a permis à d'autres de s'intégrer dans le jeu politique. Les choses se sont davantage passées comme dans les ex-pays communistes, avec aujourd'hui un retour des acteurs de l'ancien régime se proclamant « convertis » à la démocratie.

Le jeu des acteurs régionaux constitue la deuxième difficulté. En effet, on est au Moyen-Orient dans un environnement où les acteurs dominants ne sont pas favorables au changement, contrairement encore une fois à ce qui s'est passé pour les pays ex-communistes où l'environnement proche encourageait la transition. Au Moyen-Orient, nous sommes face à des *spoilers*, des perturbateurs, fondamentalement opposés à tout changement soit parce qu'ils ont peur d'une contagion soit parce qu'ils poursuivent d'autres intérêts géopolitiques déconnectés des enjeux révolutionnaires.

Ces *spoilers* peuvent néanmoins s'agréger à ces derniers et pervertir les logiques révolutionnaires. On a pu le constater en Egypte : le rôle de l'armée et le choix qui a été fait de laisser les acteurs de l'ancien régime en place explique en partie l'échec de la transition égyptienne. Cependant, les acteurs extérieurs – Emirats Arabes Unis et Arabie Saoudite – ont également eu un rôle non négligeable dans ce pays. Dès le départ (très tôt pour les Emiratis, plus tard pour les Saoudiens

qui se sont décidés à agir seulement lorsque les frères musulmans sont arrivés au pouvoir), ils ont tout fait pour éviter que le changement s'inscrive dans la continuité.

La grande chance de la Tunisie est d'avoir été à l'écart de tout cela, d'avoir plutôt bien su géré la sortie de l'ancien régime et de ne pas posséder une armée forte et politisée en mesure d'intervenir dans le jeu politique comme en Egypte ou capable d'être le joker que les uns ou les autres peuvent sortir quand ils s'estiment perdants politiquement. On a pu observer ce phénomène en Egypte où les perdants des élections, se sentant menacés par l'hégémonie du camp adverse, ont demandé aux militaires d'intervenir et de faire basculer les équilibres en leur faveur. Par la suite, un certain nombre d'entre eux ont été surpris que l'armée décide de rester au pouvoir. De fait, beaucoup de ceux qui sont allés manifester le 30 juin 2013 contre le président Mohamed Morsi n'étaient pas favorables à une prise de pouvoir de l'armée, même si une partie s'en est accommodée. En somme, la Tunisie possède une double chance : d'une part, sa situation à l'écart des grandes lignes de faille stratégiques régionales lui assure une certaine tranquillité ; d'autre part, le pays ne constitue pas un enjeu pour les Saoudiens ou les Iraniens.



29-01-2016

Haro sur les homosexuels et les athées en Égypte

UN POUVOIR PLUS ISLAMIQUE QUE CELUI DES FRÈRES MUSULMANS ?

La répression est à un niveau jamais vu en Égypte depuis plus de trente ans. Les autorités la justifient par la nécessité de mener une guerre contre le terrorisme et l'islamisme, ce qui leur permet de mettre au pas les non conformistes de tout acabit. En plus des opposants, des activistes et des Frères musulmans, ce sont désormais les homosexuels et les athées qui font les frais de cette chasse aux

sorcières.

La dernière opération de grande envergure anti-homosexuels s'est déroulée le 7 décembre 2014 : trente-trois hommes ont été arrêtés par la police dans un établissement de bains du centre ville. Mona Iraqi, présentatrice sur la chaîne de télévision Al-Qahira Wa el-Nas est à l'origine de l'intervention. Elle promettait de révéler la vérité sur « *le plus grand repaire de perversion homosexuelle* » au Caire, dans le cadre de son programme télévisé El-Mostakhabi (« ce qu'on nous cache »). Les trente-trois hommes sont embarqués à demi nus dans les camions destinés à les emmener au poste devant les caméras d'Iraqi et de son équipe. La présentatrice publie en direct des photos sur sa page Facebook et se félicite de sa participation à l'arrestation : « *Aujourd'hui est une belle journée. Notre émission a pu dissoudre un lieu de perversion entre hommes et les capturer en flagrant délit* ».

En principe, l'homosexualité n'est pas condamnée en Égypte, mais les autorités se servent allègrement de l'article 9 (c) de la loi n° 10/1961 sur la lutte contre la prostitution qui fait de la « *pratique de la débauche* » un délit.

Durant leur détention, les hommes arrêtés le 7 décembre ont été humiliés et battus par la police. Vingt-et-un d'entre eux ont subi des examens rectaux, pratique exécrationnelle utilisée afin de déterminer s'ils avaient eu des rapports anaux récents¹. Les experts médico-légaux ont conclu que ce n'était pas le cas, mais que trois d'entre eux avaient été violés. Vingt-six des hommes ont été jugés pour « *pratique de la débauche* » et finalement acquittés le 12 janvier 2015. Ce verdict a été confirmé lundi 26 janvier par la cour d'appel d'Azbakeya, mettant un terme définitif au procès.

Ce procès n'est pas un cas isolé : en septembre, six hommes ont écopé de 2 ans de prison pour débauche, accusés d'utiliser leur appartement pour des « *activités homosexuelles* » et d'en faire la promotion sur Facebook ; en novembre, huit autres ont été condamnés à trois ans de prison (peine réduite à un an en janvier), également accusés de débauche après avoir organisé un simulacre de mariage gay et posté la vidéo sur YouTube.

La persécution des homosexuels en Égypte n'est pas nouvelle. Déjà en 2001,

cinquante-deux hommes avaient été arrêtés dans une boîte de nuit, le *Queen Boat*, accusés de « débauche » et de « comportements obscènes ». Après un long procès, vingt-deux d'entre eux avaient écopé d'une peine de trois ans de prison. Mais depuis la destitution de Mohamed Morsi et [la chute des Frères musulmans en juin 2013](#), les arrestations, les pressions et la surveillance se sont intensifiées. La police utilise par exemple l'application Grindr de rencontre entre membres de la communauté LGBT² pour les piéger. L'Egyptian initiative for personal rights (EIPR), ONG de défense des droits humains a dénombré plus de 150 arrestations depuis juin 2013.

UNE RÉPRESSION QUI FAIT ÉCHO À UN CONSERVATISME SOCIAL FORT

« *Cette intensification de la répression est un moyen pour les autorités de s'attirer le soutien d'une population égyptienne majoritairement conservatrice* », explique Scott Long, chercheur américain et défenseur des droits LGBT. D'après un sondage d'opinion du PEW Research center de 2013, 95 % des Égyptiens considèrent que l'homosexualité ne doit pas être acceptée. En janvier 2015, lorsque l'Union européenne (UE) a condamné la répression les visant et demandé à ce que leurs droits soient respectés, le ministre des affaires étrangères a déclaré que ces demandes ne correspondaient pas aux « *spécificités culturelles, religieuses et sociales de l'Égypte* », dénonçant l'insistance de l'UE à imposer « *des valeurs éloignées des valeurs de la société égyptienne* ».

Une même pression sociale s'exerce contre les athées. En témoigne la condamnation le 11 janvier 2015 dans la province de Bahaira d'un jeune homme de vingt-et-un ans à trois ans de prison et 1000 livres d'amende (environ 100 euros) pour insulte à l'islam car il avait mentionné son athéisme sur Facebook. Sa prise de position avait déclenché les foudres d'habitants et de journalistes. Alors qu'il venait déposer plainte pour harcèlement, le jeune homme a été arrêté. Son propre père a témoigné contre lui. Trois mois plus tôt, l'activiste alexandrin Ahmed Harqan avait lui aussi tenté de déposer plainte pour une tentative d'assassinat organisée après la diffusion d'une émission de télévision dans laquelle il défendait l'athéisme à visage découvert. La police l'avait alors arrêté, accusé de diffamer la religion, battu et détenu pendant une nuit, avant de finalement le relâcher.

L'administrateur d'une page Facebook dédiée aux athées égyptiens explique que « *beaucoup d'athées se sont sentis encouragés par la libération de la parole provoquée par la révolution de 2011 et ont commencé à s'exprimer dans les médias et sur les réseaux sociaux* ». En février 2013, sous la présidence de Morsi, un débat public sur l'athéisme avait même réuni athées et croyants dans une mosquée du vieux Caire, évènement jusqu'alors inédit. Mais ceux qui osent maintenant s'exprimer en paient chèrement le prix : à chaque fois, police et justice se rangent du côté de la majorité dérangée par leurs propos.

Là encore, le fait d'être athée n'est pas directement criminalisé par la loi égyptienne. Cependant l'article 98 (f) du Code pénal stipule que les personnes jugées coupables de diffamation ou d'insultes envers les trois religions monothéistes peuvent être condamnées à des peines de 6 mois à 5 ans de prison et à des amendes de 500 à 1000 livres égyptiennes (entre 50 et 100 euros).

AL-AZHAR ET L'EGLISE COPTE UNIS

Selon [un rapport](#) publié en décembre dernier, le centre de recherche islamique et principale autorité en charge de l'émission de fatwas Dar al-Ifta, il y aurait 866 athées en Égypte. Un chiffre étonnamment précis et fortement débattu et sans aucun doute fortement sous-estimé, qui placerait l'Égypte en tête des pays arabes en matière d'athéisme. L'enquête conclut que ce chiffre doit « *tirer une sonnette d'alarme* » et faire réagir les autorités religieuses et politiques.

En juillet 2014 déjà, le ministère du culte (*waqf*) et le ministère des sports et de la jeunesse avaient lancé une grande campagne nationale pour combattre la diffusion de l'athéisme au sein de la jeunesse avec la coopération d'Al-Azhar (plus haute institution de l'islam sunnite). Depuis plusieurs mois, Al-Azhar et l'Église copte unissent leur voix et multiplient les déclarations sur les dangers de l'athéisme en promettant des propositions pour contrer sa propagation. Pour Ishaak Ibrahim, chercheur à l'EIPR spécialisé sur la liberté de croyance et d'expression, « *les autorités égyptiennes considèrent l'athéisme comme une maladie mentale, qui rend les personnes atteintes inaptes à prendre les bonnes décisions et qui requiert un traitement* ».

Dans les faits, cette lutte contre l'athéisme se traduit aussi par des actions coup

de poing, à l'image de la fermeture d'un café du centre ville par les autorités municipales le 10 novembre 2014. Selon elles, des athées s'y rassemblaient régulièrement, entre autres pour y pratiquer « le culte de Satan » et y consommer de la drogue. Cette affaire participe aussi d'une campagne visant à discréditer la jeunesse contestataire auprès de l'opinion publique : nombre des adeptes des cafés du centre, dont sont dénoncées les pratiques « déviantes », sont militants et révolutionnaires.

SURENCHÈRES RELIGIEUSES

« *Le gouvernement donne dans la surenchère en matière de répression des homosexuels et des athées pour assurer sa réputation de gardien de l'ordre moral et religieux, dans une sorte de compétition avec le mouvement islamiste* », commente Ishaak Ibrahim. Dès son discours d'investiture, le président Abdel Fattah Al-Sissi avait appelé « *toutes les familles, écoles, mosquées et églises* » à renforcer les valeurs morales. Tout en écrasant [la confrérie des Frères musulmans](#) — désormais classée organisation terroriste —, le régime veut montrer qu'il est bien plus capable que ses membres de jouer la carte de la moralité.

La répression s'accompagne d'un véritable travail de matraquage des médias pro-gouvernementaux, qui dénoncent sans cesse les menaces qui pèseraient sur l'Égypte. « *Par leurs discours sur les dangers de l'homosexualité ou de l'athéisme, les médias créent un climat très anxieux* », explique Scott Long. En suscitant ainsi la peur, ils nourrissent un cercle vicieux et fertilisent le terreau conservateur qui donne une légitimité populaire à la répression.

Pour Long, tout cela vise surtout à détourner l'attention de la population [des difficultés économiques](#) et politiques réelles. Déjà en 2001, à propos de l'affaire du *Queen Boat*, Hossam Bahgat, avocat pour les droits humains renommé, avait souligné l'utilisation par le régime de Hosni Moubarak de procès sensationnalistes pour tenter d'éclipser la dégradation de l'économie. Quatre ans après la révolution du 25 janvier, la remise au goût du jour de ces pratiques semble être un élément de plus témoignant d'un retour à la case départ en Égypte.

مقالات باللغة العربية

المصدر

المقال



26-01-2016

مصر : حكم جديد بحبس الكاتبة فاطمة ناعوت ٣ سنوات بتهمة إزدراء الأديان

أعربت الشبكة العربية لمعلومات حقوق الإنسان اليوم، عن استنكارها الشديد لإستمرار محاصرة حرية الرأي والتعبير في مصر، والتوسع الشديد في استخدام تهمة إزدراء الأديان لملاحقة أصحاب الرأي، وذلك بعد صدور حكم قضائي بحبس الكاتبة فاطمة ناعوت لمدة ٣ سنوات بتهمة إزدراء الأديان علي خلفية تدوينة نشرتها علي صفحاتها بموقعي التواصل الإجتماعي "فيس بوك" و "تويتر"، بعد فترة وجيزة من وضع الباحث إسلام البحيري في السجن لتنفيذ حكم قضائي صدر ضده بالتهمة نفسها.

وتعود وقائع قضية الكاتبة فاطمة ناعوت الي يوم ١ أكتوبر ٢٠١٤ حين كتبت ناعوت علي حسابها علي شبكات التواصل الإجتماعي تدوينات قصيرة حول ظاهرة "الذبح" التي تشهدها الشوارع المصرية بالتزامن مع عيد الأضحى، وهو ما دفع أحد المحتسبين الي التقدم ببلاغ الي النيابة العامة في يوم ٢ أكتوبر ٢٠١٤ للمطالبة بفتح تحقيق مع الكاتبة بتهمة إزدراء الأديان، وفي يوم ٢٣ أكتوبر مثلت ناعوت للتحقيق أمام النيابة العامة، والتي اعتبرت كتاباتها تمثل إزدراء لإحدى شعائر الديانة الإسلامية، وهي شعيرة الذبح، وعلي أثر ذلك أحالت النيابة القضية لمحكمة الجنج بتاريخ ٢٨ أكتوبر.

وتداولت القضية بالجلسات حتي أصدرت محكمة جنح السيدة زينب المنعقدة بمحكمة زينهم حكمها في جلسة اليوم الثلاثاء ٢٦ يناير ٢٠١٦، والقاضي بحبس الكاتبة فاطمة ناعوت لمدة ٣ سنوات، وكفالة مالية قدرها ٢٠ الف جنيهًا، في القضية رقم ١١٥٥٧ لسنة ٢٠١٤ / جنح السيدة زينب.

وفاطمة ناعوت هي شاعرة، وكاتبة صحفية علمانية، لها العديد من المقالات المنشورة في عدد من الصحف المصرية وتخرجت من كلية الهندسة المعمارية بجامعة عين شمس، ومعروفة بمطالبتها دائماً بالدولة المدنية، وانحيازها لقيم المواطنة.

وقالت الشبكة العربية لمعلومات حقوق الإنسان “ أكدنا مراراً وتكراراً علي ضرورة وضع حد لإساءة استخدام حق التقاضي فيما يسمي بقضايا الحسبة السياسية والدينية، لانه من المرفوض تماماً أن يظل سيف الحسبة مسلطاً علي رقاب الصحفيين والكتاب والمبدعون وأصحاب الرأي، كما أن جريمة ازدياد الأديان تعد واحدة من الإتهامات الفضفاضة التي تسهل من ملاحقة أصحاب الرأي، وتشكل اعتداءً علي الحق في حرية الاعتقاد“

وأضافت الشبكة العربية “أن تصاعد الملاحقات القضائية لأصحاب الرأي في الأونة الأخيرة، يأتي بالتزامن مع حملة أمنية شرسة تشنها أجهزة الأمن ضد حرية الرأي والتعبير، بهدف تضيق المناخ العام لحرية الرأي والتعبير، وهو جعل مصر واحدة من اكثر بلدان المنطقة العربية عداءً لحرية التعبير، وحرية الصحافة، لا سيما مع وجود نحو ٥٩ صحفي في السجون حتي الآن“

وجددت الشبكة العربية لمعلومات حقوق الإنسان مطالبتها بضرورة ايقاف قضايا الحسبة السياسية والدينية، وضرورة تعديل التشريعات بما يقطع الطريق علي هوة الشهرة من اساءة استخدام حق التقاضي في قضايا الحسبة الدينية، ويغلق الباب في وجه من لا صفة لهم في رفع القضايا الجنائية ضد أصحاب الرأي، واسقاط الاتهامات الموجهة للكاتبة فاطمة ناعوت.



28-01-2016

مصر | تواصل الحصار ضد مؤسسات المجتمع المدني ، إلغاء مؤتمر صحفي لإعلان مؤشر النزاهة والشفافية في مصر

أدانت الشبكة العربية لمعلومات حقوق الإنسان اليوم قيام أجهزة الأمن المصرية بإلغاء المؤتمر الصحفي الذي دعت اليه مؤسسة دراسات وبرامج النزاهة والشفافية لحقوق الإنسان (الشفافية مصر)، والذي كان مقررا انعقاده في الثانية عشر ظهر اليوم 28 يناير 2016، بأحد فنادق ”الجيزة، لإعلان“ مؤشر مدركات الفساد” لهذا العام، بدعوى أن “الظروف لا تسمح

وكانت مؤسسة دراسات وبرامج النزاهة والشفافية لحقوق الإنسان (الشفافية مصر)، قد أعلنت مساء أمس ان “أجهزة الأمن المصرية ألغت المؤتمر الصحفي لإعلان مؤشر مدركات الفساد لهذا العام علي الرغم من ان إعلان المؤشر كان مقررا ضمن أعمال ندوه حول جهود الدولة المصريه في مكافحة الفساد”، وقال المدافع الحقوقي حجاج نايل في تصريحات صحفية “أبلغتنا إدارة الفندق ”أن وزارة الداخلية ألغت المؤتمر الصحفي بحجة أن ظروف البلد لا تسمح

يذكر ان إلغاء المؤتمر الصحفي اليوم يأتي في ظل هجمة حادة تشنها السلطات المصرية ضد

مؤسسات حقوق الإنسان والمؤسسات الثقافية خلال الفترة الأخيرة، حيث داهمت السلطات الأمنية مسرح روابط وجاليري تاون هاوس ودار ميريت للنشر، وكذلك مقرات عدد من المواقع الإخبارية، كما أقت القبض على العديد من نشطاء ثورة 25 يناير بتهم تتعلق بالتعبير عن الرأي، كما يأتي الغاء المؤتمر بالترزامن مع محاولة إقصاء المستشار هشام جنيينة رئيس الجهاز المركزي للمحاسبات عن منصبه، وملاحقته بعد إعلانه في نهاية ديسمبر 2015، ان حجم الفساد في أجهزة الدولة تجاوز "600 مليار جنيه مصري"، في الفترة ما بين 2012 حتى 2015، وهو ما إستدعى مؤسسة الرئاسة لتشكيل لجنة تقصي حقائق للوقوف على حقيقة الأمر، وقرار من النائب العام بحظر النشر في التحقيقات، التي تجريها النيابة العامة في القضية رقم 75 لسنة 2016، بشأن حصر أمن الدولة العليا، والمعروفة إعلاميا بـ«تقرير الجهاز المركزي المحاسبات بشأن حجم الفساد».

وتعد مؤسسة الشفافية الدولية منظمة مجتمع مدني عالمية تقود الحرب ضد الفساد. تجمع الناس معاً في تجمع عالمي قوي للعمل على إنهاء الأثر المدمر للفساد حول العالم، والتغيير نحو عالم من دون فساد.

وتقوم الشفافية الدولية منذ عام 1995، بإصدار سنوي لمؤشر دولي لملاحظة الفساد يرمز له يقوم بترتيب الدول حول العالم حسب درجة مدى ملاحظة وجود الفساد في (CPI) اختصاراً. الموظفين والسياسيين، وإساءة استغلال السلطة من اجل المصلحة الشخصية

وقالت الشبكة العربية لمعلومات حقوق الإنسان " القمع مستمر ومتواصل، أصبح عقد مؤتمر صحفي حول الفساد يشكل خطراً على السلطة، أي سلطة تلك التي تخشى من مؤتمر صحفي في "قاعة فندق؟

واضافت الشبكة "إن قمع حرية الرأي والتعبير وعرقلة مؤسسات حقوق الإنسان عن أداء الدور المنوط بها تجاه مجتمعها يشكل ذروة الأندحار في ممارسة الديمقراطية والشفافية وحقوق "الإنسان في مصر

وطالبت الشبكة العربية لمعلومات حقوق الإنسان بالسماح لمؤسسة دراسات وبرامج النزاهة والشفافية لحقوق الانسان (الشفافية مصر)، بعقد مؤتمرها الصحفي لإعلان تقريرها على الرأي العام المصري، والتوقف عن حملة تكميم الأفواه

24-01-2016

انتخاب مكتب جديد للجمعية التونسية للنساء الديمقراطيات

انتهى المؤتمر الحادي عشر للجمعية التونسية للنساء الديمقراطيات، بانتخاب السيدة منية بن جميع رئيسة للجمعية كخلف للسيدة سعيدة راشد.

وينتظر أن يلتقي أعضاء الهيئة المديرية الجديدة خلال الاسبوع الجاري لاستكمال توزيع باقي المهام.

*** السيدة منية بن جميع الرئيسة الجديدة المنتخبة**
ويتكون المكتب الجديد للجمعية من الأعضاء الآتي ذكرهم:

-منية بن جميع

-أحلام بالحاج

-حفيدة شقير

-هالة بن سالم

-خديجة الشريف

-نجوى بكار

-مفيدة الميساوي

-نعمة النصيري

-رجاء الدهماني

وتجدر الإشارة إلى أن الجمعية التونسية للنساء الديمقراطيات هي جمعية نسائية ظهرت في تونس خلال فترة الثمانيات، وتجمع في صلبها نخبة من النساء ذوات الحساسية اليسارية والعلمانية، حيث تدافع على حق النساء في المساواة مع الرجال في كل الحقوق والواجبات، حتى أنها عارضت

وتعود الجذور الأولى لهذه الجمعية إلى أواخر السبعينات عندما تجمع عدد من المثقفات في نادي الطاهر الحداد بالعاصمة التونسية لتدارس بعض القضايا المتعلقة بالمرأة، ثم أصدرن في أبريل 1985 مجلة "نساء" التي صدر منها، حتى مارس 1987، ثمانية أعداد.

وطورت النساء اللواتي أسسن الجمعية، عملهن بعد ذلك من خلال تأسيس الجمعية التونسية للنساء الديمقراطيات التي حصلت على تأشيرة العمل القانوني يوم 6 أوت 1989.

جمهورية

28-01-2016

ألقة يوسف : مشكلة المساواة في الارث، أخلاقية وليست شرعية

اعتبرت المفكرة ألقة يوسف، خلال تدوينة على صفحتها بالفيسبوك، اليوم الاربعاء 27 جانفي، أن مشكلة المساواة في الإرث ليست في مشكلة شرعية، بل مشكلة أخلاقية شأنها في ذلك شأن الرق قبل إلغائه في القرن التاسع عشر.

وقالت يوسف، ان من يرضى أن يأخذ أكثر من أخته ليس منطلقه الدين بل الجشع، ومن استعبد البشر عبر تاريخ المسلمين ليس منطلقه الدين بل حب السيطرة، على حد تعبيرها.

وأوضحت المفكرة بالقول "ما دمنا لم نفهم أن الرسول عليه الصلاة والسلام، بُعث ليتمم مكارم الاخلاق، فسيظل الحوار البيزنطي حول المعاني الذي لم اعد ارغب في الاندراج فيه..."

Téles et réseaux sociaux

Sources

Infos



nlessma
la télé du grand maghreb

26-01-2016

النساء الديمقراطيات : نحو تغيير فصول الإرث والمهر ورئاسة العائلة

أنهى مؤتمر الجمعية التونسية للنساء الديمقراطيات أشغاله، يوم الأحد 24 جانفي 2016، بانتخاب أستاذة القانون منية بن جميع رئيسة للجمعية خلفا لسعيدة راشد

وفي تصريح خصت به "نسمة"، قالت الرئيسة الجديدة للجمعية، أن أشغال مؤتمر النساء الديمقراطيات، سجّل حضور أكثر من 100 مؤتمرة من كل الجهات، رغم حالة الطوارئ. وقد انتخبت 84 من بين المؤتمرات 9 أعضاء للهيئة مديرة، من بين 12 مترشحة، هم على التوالي أحلام بلحاج وحفيظة شقير وهالة بن سالم ورجاء الدهماني ونجوى بكار ومفيدة الميساوي ونعمة النصري.

وحسب لوائح الجمعية فإن المكت الهيئة المديرة هي التي تعين الرئيسة، وكان اسم منية بن جميع محل اجماع وتوافق

وحول سؤالنا عن استراتيجية المكتب الجديد، قالت بن جميع أن النساء الديمقراطيات ستحافظن على نفس الشراسة في الدفاع عن النساء ضحايا العنف وذلك عبر العمل على ملائمة القوانين: المدنية والجزائية

تنقيح المجلة الجزائرية من أجل جعل العنف المسلط على النساء مساسا بالنظام العام ومن واجب + النيابة العمومية إثارة التتبع في حال وقوعه

مساندة القانون الذي اشتغلت عليه وزارة المرأة، وهو قانون إطاري ضد العنف المسلط على + النساء باعتبار حقوق النساء جزء لا يتجزأ من حقوق الإنسان

كما ذكرت السيدة بن جميع أن جمعية النساء الديمقراطيات ستساند مشروع قانون الانتخابات البلدية الذي يشجّع على التنافس الأفقي والعمودي، مشيرة إلى أن الجمعية ستدعم ترشح النساء إلى الانتخابات المحلية التي من الممكن تنظيمها في موفى سنة 2017

كما أكدت الرئيسة الجديدة أن من بين مهام المكتب الجديد هو السهر على المطالبة بوجوب تكريس التنافس في الهياكل الدستورية من بينها المحكمة الدستورية

كما ستتوجه الجمعية إلى القوى السياسية التقدمية والجمعيات والمنظمات بإدراج التنافس في هياكلها والعمل على تطبيقه لتشجيع النساء على المشاركة في الحياة السياسية والعامّة

هذا وقد بينت منية بن جميع أن الجمعية ستحتفل بستينية مجلة الأحوال الشخصية، لكن مع المطالبة بتنقيحها وحذف المظاهر التمييزية منها كالإرث، ورئاسة العائلة، والولاية، والمهر وفي نهاية الحوار رفع منية جميع إلى نداء إلى كل الصديقات في الجمعيات النسائية والنسوية وكل من يهمله إطلاق الحريات وتفعيل المساواة لرص الصفوف من أجل الدفاع على حقوق النساء وتدعيمها.



27-01-2016

Une célèbre poétesse égyptienne bientôt jugée pour "insulte à l'islam"

Écrivain et journaliste, Fatima Naoot encourt de 6 mois à 5 ans de prison pour "insulte à l'islam" après avoir tenu sur Facebook des propos considérés comme critiques à propos de l'Aïd al-Adha.

"C'est le plus grand massacre commis par les êtres humains". Cette petite phrase postée en octobre dernier sur Facebook à l'occasion de la fête sacrificielle de l'Aïd al-Adha (ou Aïd el-Kebir), vaut aujourd'hui à Fatima Naoot d'être renvoyée devant une cour criminelle égyptienne, rapporte le quotidien égyptien "Al-Ahram". Le 28 janvier, la célèbre éditorialiste du journal "Al-Masry Al-Youm" comparaitra pour avoir insulté la religion musulmane, un délit passible de 6 mois à 5 ans de prison en Égypte.

Pour l'auteure égyptienne, figure de la poésie féminine contemporaine, "ce massacre annuel est basé sur le cauchemar passé d'un des prophètes, un jour, à propos de son fils, et bien que ce cauchemar sacré soit terminé pour le bonhomme et son fils, le mouton en paie encore le prix aujourd'hui".

Dans la religion musulmane, l'Aïd al-Adha, l'une des deux principales fêtes de l'islam, célèbre le sacrifice d'Ismaël. Son père, Abraham, avait accepté d'égorger son fils unique pour se soumettre à la volonté Dieu. Finalement, Ismaël fut épargné et un mouton offert en guise d'offrande sacrificielle. Chaque année, les musulmans commémorent ainsi cet épisode sacré en égorgeant un mouton.

Les condamnations pour insulte à la religion en hausse

Si durant son interrogatoire Fatima Naoot a admis avoir écrit ces lignes, elle réfute cependant avoir voulu insulter l'islam. La poétesse, elle-même

pratiquante, a indiqué regretter que "les êtres humains justifient leur désir de sacrifice en cherchant des justifications sacrées à leur actions".

En Égypte, l'insulte à la religion a été inscrite dans le code pénal en 1982, sous le régime d'Hosni Moubarak. Selon cette loi, "toute personne qui use de la religion dans ses écrits ou d'autres médias" pour servir "des idées extrémistes" dans le but de "répandre la discorde", "dénigrer l'une des religions monothéistes" (islam, christianisme et judaïsme, NDLR) ou "nuire à l'unité nationale", encourt de 6 mois à 5 années de prison.

>> À lire sur France 24 : "Le film "Exodus" interdit en Égypte pour 'falsification' de l'Histoire"

Selon un rapport de l'Initiative égyptienne pour les droits civiques (Egyptian Initiative on Personal Rights) de septembre 2013, les tribunaux égyptiens ont condamné 63 citoyens pour insulte à la religion entre 2011 et fin 2012.

Une figure féministe

Réagissant à l'annonce de sa prochaine comparution pour injure envers l'islam, Fatima Naoot a expliqué, toujours sur sa page Facebook, qu'elle respectait la justice de son pays, en qui elle a "pleinement confiance", et les "magistrats honorables" qui jugeront son cas. L'éditorialiste se dit pacifiste et s'en remet à Dieu, tout en regrettant que ses propos aient été mal compris. Mais elle écrit cependant qu'elle acceptera le jugement de la cour.

>> À lire sur France 24 : "En Égypte, le projet 'Big Brother' pour les réseaux sociaux fait des vagues"

Reste que ses excuses ne sont pas parvenues à apaiser les esprits. Connue pour son franc parler et ses prises de position, ses propos sur la "Fête du sacrifice" lui valent aujourd'hui une campagne de dénigrement sur les réseaux sociaux mais également des menaces de mort. Des photomontages appelant à l'égorger fleurissent ainsi sur Facebook.

Personnalité reconnue, s'intéressant à la cause des femmes et des coptes notamment, elle fait figure de femme moderne et a toujours revendiqué son

appartenance à un islam "éclairé". Fatima Naout a notamment traduit en arabe Virginia Woolf et Philip Roth et a été récompensée pour ses ouvrages à l'étranger. Ses poèmes ont été traduits dans au moins neuf langues, dont le français.

Fatima Naout avait participé la semaine dernière à un entretien entre le président Abdel Fattah al-Sissi et des intellectuels égyptiens.

Elle avait déclaré que le chef de l'État, qui a renversé le président islamiste Mohamed Morsi en juillet 2013, "a appelé les intellectuels à former un courant d'éclairés pour confronter l'idéologie takfiriste (idéologie extrémiste, NDLR), qui défigure la religion".



30-01-2016

Conflit israélo-palestinien : Paris souhaite organiser une conférence internationale

Laurent Fabius a annoncé vendredi que la France allait engager des démarches afin de préparer une conférence internationale pour relancer le processus de paix israélo-palestinien. En cas de nouvel échec, Paris reconnaîtra l'État palestinien.

La France va entamer dans les prochaines semaines des démarches pour préparer une conférence internationale afin de relancer le processus de paix israélo-palestinien et faire aboutir la solution des deux États, a annoncé, vendredi 29 janvier, le ministre français des Affaires étrangères Laurent Fabius.

En cas d'échec de cette initiative, la France reconnaîtra l'État palestinien comme un État à part entière, a prévenu le chef de la diplomatie lors de ses vœux aux corps diplomatique.

Menées sous l'égide des États-Unis, les dernières négociations de paix directes entre Israël et l'Autorité palestinienne n'ont débouché sur aucun accord en avril 2014 et sont depuis au point mort.

"Nous constatons malheureusement que la colonisation continue", a déclaré Laurent Fabius. "Nous ne devons pas laisser se déliter la solution des deux

États. C'est notre responsabilité de membre permanent du Conseil de Sécurité et de puissance de paix."

"La France engagera donc dans les semaines qui viennent des démarches afin de préparer une conférence internationale rassemblant autour des parties leurs principaux partenaires – Américains, Européens, Arabes, notamment – afin de préserver et de faire aboutir la solution des deux États", a-t-il ajouté.

Paris reconnaîtra l'État palestinien en cas d'échec de son initiative

Si cette "ultime tentative de solution négociée se heurte à un blocage (...), nous devons prendre nos responsabilités en reconnaissant l'État palestinien", a estimé Laurent Fabius. Ce dernier a rappelé qu'il avait déjà évoqué, en novembre 2014 à l'Assemblée nationale, cette perspective d'une solution à deux États et que, faute d'aboutir, la France reconnaîtrait l'État palestinien.

Le ministre des Affaires étrangères a également déploré que le Premier ministre israélien Benjamin Netanyahu soit allé "jusqu'à reprocher au Secrétaire général de l'ONU [Ban Ki-Moon] d'encourager le terrorisme au motif que celui-ci avait rappelé l'illégalité de la colonisation et demandé son arrêt".

Le ministre français des Affaires étrangères a enfin insisté sur le fait que la sécurité d'Israël est "une exigence absolue", mais qu'il n'y a "pas de paix sans justice".

L'Organisation de libération de la Palestine (OLP) a salué sur son compte Twitter l'annonce de Laurent Fabius. "Nous nous réjouissons de l'appel de la France pour une implication internationale sérieuse afin de mettre fin à l'occupation israélienne qui a commencé en 1967", affirme le tweet.

Il n'est pas sûr, néanmoins, que l'appel de Laurent Fabius soit reçu avec le même enthousiasme par toutes les parties prenantes. Les États-Unis ont d'ailleurs réagi en laissant clairement entendre qu'ils ne souhaitent plus s'impliquer dans le processus de paix.

"Nous continuons de penser que la voie à privilégier pour résoudre ce conflit est de laisser les parties prenantes parvenir directement à un accord", a ainsi déclaré un responsable de la Maison Blanche.

Radio

Sources	Infos
 29-01-2016	<p>Marai met les points sur les "i" à propos de la fermeture de certains jardins d'enfants coraniques</p> <p>La ministre de la femme, Samira Marai a déclaré qu'il existait des jardins d'enfants anarchiques, et hors la loi mais qui prétendent être coraniques alors qu'ils n'ont aucune relation avec le coran et l'islam et propagent des valeurs étrangères à la société tunisienne et contraires aux méthodes d'enseignement.</p> <p>La ministre de la femme ajoute que ces espaces ne visent pas à faire apprendre le coran et à l'enseigner mais ils apprennent aux enfants des principes dangereux contraires aux valeurs de l'Islam à travers l'enseignement de la torture des tombes, la personnification de l'enfer ce qui pourrait avoir des répercussions sur la psychologie des enfants, selon le communiqué publié par le ministère de la femme.</p>
 28-01-2016	<p>والدة نذير القطاري تدخل في اعتصام أمام قصر الحكومة يوم 02 فيفري 2016</p> <p>منذ أكثر من سنة، إنها ستدخل في ليبيا المفقود في نذير القطاري والدة سنية رجب قالت اليوم بداية من يوم الثلاثاء 02 فيفري 2016 قصر الحكومة بالقصبة اعتصام أمام</p> <p>أوضحت سنية رجب أن منظمات وجمعيات ستوديو شمس، وفي مداخلة هاتفية لها في برنامج ستساندها في اعتصامها بالقصبة</p> <p>وزارة الشؤون الخارجية وأكدت المتحدثة أنه ليس لها أي اتصالات مع</p> <p>أنه لا جديد يُذكر في مصطفى عبد الكبير، من جهته صرّح الناشط الحقوقي والمهتم بالشأن الليبي</p> <p>ملف نذير القطاري وسفيان الشورابي، مشيراً إلى أنه بصدد متابعة الملف</p>



27-01-2016

Saoudienne, noire et pilote, Nawal al-Hawsawi harcelée sur le net

Nawal al-Hawsawi est Saoudienne et victime de racisme sur les réseaux sociaux où elle est diabolisée. Traitée de « gorille » et d'« esclave » par de jeunes Saoudiens, la jeune femme a décidé de leur répondre en lançant une vaste campagne contre le racisme sur Twitter.

De notre correspondante à Riyad, Clarence Rodriguez

Elle est noire, pilote d'avion et femme. Elle s'appelle Nawal al-Hawsawi. Elle est née à La Mecque, elle a obtenu sa licence de pilotage aux Etats-Unis et s'est mariée à un Américain, blanc. Hors du royaume, c'est donc une femme moderne, banale, normale. Sauf qu'en Arabie saoudite, Nawal ne correspond pas tout à fait à l'archétype de la Saoudienne soumise et obéissante. Aussi est-elle détestée et même lynchée sur les réseaux sociaux. De jeunes Saoudiens n'hésitent pas à l'insulter à la traiter d'« esclave » et de « gorille ».

Ces insultes rappellent une scène de harcèlement dont deux jeunes Saoudiennes ont été victimes l'été dernier à Jeddah, par de jeunes Saoudiens. La vidéo postée sur internet avait fait scandale. Elle avait été visionnée par plus de 2 millions d'internautes et suscitée l'ire de certains d'entre eux.

Quant à Nawal al-Hawsawi, suivie par plus de 500 000 personnes sur son compte Twitter, elle a décidé de répondre sans agressivité et préfère distiller des messages de tolérance et de respect entre hommes et femmes. Digne, Nawal a même lancé une vaste campagne contre le racisme.

Communiqués

Sources

Communiqués



26-01-2016

بيان حول مشروع قانون تنقيح مجلة الاجراءات الجزائية

بمناسبة انعقاد الجلسة العامة لمجلس نواب الشعب بتاريخ 2016/01/26 للمصادقة على مشروع

القانون المتعلق بتنقيح و اتمام مجلة الاجراءات الجزائية وعلى إثر نشر جمعية القضاة التونسيين

لمذكرة في التعليق على مشروع القانون المذكور فإن منظمات المجتمع المدني الممضية على هذا

البيان:

تؤكد على ضرورة مطابقة تنقيح مجلة الاجراءات الجزائية التونسية للدستور التونسي وخاصة للفصل

65 الباب الثالث المتعلق بالسلطة التشريعية والذي ينص على أن النصوص القانونية المتعلقة بتنظيم

القضاء والعدالة وتلك المتعلقة بالحريات وحقوق الانسان تأخذ شكل قوانين أساسية وليس شكل قوانين

عادية كما هو مقترح في مشروع التنقيح الحالي لمجلة الاجراءات الجزائية.

تشدد على ضرورة احترام مبدأ المساواة في الحقوق بين جميع المشتبه فيهم.

تذكر على ضرورة ضمان حقوق المتقاضين في الدفاع وذلك بتمكين المشتبه فيهم من حق الاتصال

بمحام للإستعانة به فوراً بعد الايقاف وكذلك قبل وخلال سماعهم من قبل باحث البداية وذلك طبق

الاعلان العالمي لحقوق الانسان) الفصل 3 : كل شخص له الحق في الحياة والحرية والسلامة

الجسدية) و طبق العهد الدولي للحقوق المدنية والسياسية)الفصل 9-1 لكل شخص الحق في الحرية

وفي السلامة الجسدية) وحسب المعاهدة الافريقية لحقوق الانسان والشعوب .

كما توصي المنظمات الموقعة بهذا الخصوص أيضا على ضرورة تحديد مفهوم ضرورة البحث التي

تبرر الاحتفاظ بطريقة واضحة ومضيقة بمعنى أن هذا الاجراء لا بد أن يمثل الطريقة الوحيدة أو على

الأقل الوسيلة الوحيدة للوصول إلى الأهداف التالية:

- التمكن من القيام بالتحريات التي تستوجب حضور أو مشاركة المشتبه به.

- ضمان تقديم المشتبه به لوكيل الجمهورية حتى يتمكن من تقدير مآل البحث.

- منع المشتبه به من تغيير وسائل الإثبات.

- منع المشتبه به من التأثير على الشهود أو على الضحايا أو على عائلاتهم وأقاربهم.

- منع المشتبه به من التنسيق مع شركائه المحتملين في ارتكاب الجريمة.

- ضمان تنفيذ الإجراءات المقررة لمنع تواصل الجناية أو الجنحة.

تذكر المنظمات كذلك بضرورة:

تحديد انطلاق احتساب مدة الاحتفاظ بكل دقة وذلك منذ القاء القبض على المشتبه به أو منذ اتصاله

بمركز الأمن وذلك حسب الوضعية الأفضل بالنسبة إليه على أن يحرر محضر مستقل في ذلك.

اعلام الشخص المحتفظ به فوراً من قبل أحد مأموري الضابطة العدلية:

- بوضعه في حالة احتفاظ وبالسبب المبررة لذلك وبمدة الاحتفاظ وبمدة التمديد فيه عند الاقتضاء.

- بحقه في اعلام أحد أقاربه وإن كان من جنسية أجنبية بحقه بإعلام السلط القنصلية التي يرجع إليها

بالنظر.

- بحقه في أن يعرض على الفحص الطبي.

- وفي صورة التمديد في مدة الاحتفاظ بحقه في المطالبة بالخضوع للفحص الطبي مرة ثانية.

- بحقه في الاستعانة بمحام وعند الاقتضاء بحقه في الاستعانة ب مترجم.

- وإن كان الشخص من ذوي الإعاقة السمعية أو كان أمياً لا يحسن القراءة والكتابة بحقه في أن

يستعين ب مترجم بالإشارات أو بأي شخص مؤهل يتقن اللغة أو الطريقة التي تمكن من التواصل مع

المشتبه فيه.

- كما يمكن الالتجاء إلى أي وسيلة تقنية تمكن من التواصل مع المشتبه فيه المصاب بإعاقة في السمع.

تطالب بترشيد التمديد في مدة الاحتفاظ وذلك للحد من الالتجاء التعسفي إلى هذا الاجراء الاستثنائي

كما تطالب بتحديد اجراءات الاستعانة بمحام من قبل المشتبه به طوال مدة التتبع.

تتمسك بضرورة ضمان كل شروط المحاكمة العادلة في هذا التنقيح وخاصة تلك التي تحافظ على استقلال السلطة القضائية والنيابة العمومية التي هي جزء من القضاء العدلي طبق الفصل 115 من الدستور من كل تبعية للسلطة التنفيذية ومن كل تدخل من السلطة السياسية وتطالب في هذا الصدد بإلغاء الفصل 10 مكرر من مشروع التنقيح.

تدعو لمزيد التشاور مع المجتمع المدني وإلى تشريك كل الجسم القضائي والخبراء من أهل الاختصاص في مقترح مشروع التنقيح لمجلة الاجراءات الجزائية.
قائمة المنظمات الموقعة:

الرابطة التونسية للدفاع عن حقوق الإنسان

جمعية القضاة التونسيين

المنتدى التونسي للحقوق الاقتصادية والاجتماعية

النقابة الوطنية للصحفيين التونسيين

اللجنة من أجل إحترام الحريات وحقوق الإنسان في تونس

الإتحاد الوطني للمرأة التونسية

جمعية يقظة

جمعية الدفاع عن الحريات الفردية

فدرالية التونسيين مواطني الضفتين

المنظمة التونسية للمواطنة

الفدرالية الدولية لحقوق الإنسان

الشبكة الأوروبية المتوسطة لحقوق الإنسان



25-01-2016

بيان

قامت تونس بتوقيع البروتوكول الاختياري لمناهضة التعذيب و غيره من ضروب المعاملة أو العقوبة القاسية أو

اللاإنسانية أو المهينة في جوان 2011 و أتبعته بإصدار القانون الأساسي عدد 43 لسنة 2013 المؤسس للهيئة الوطنية

للوفاية من التعذيب، والتي تمثل نقله نوعيه في مجال العمل الحقوقي من خلال انشاء نظام زيارات فجنئية لأماكن الحرمان

من الحرية لضمان الوفاية من التعذيب وتقديم المقترحات في هذا الشأن

منذ إصدار القانون 43 لسنة 2013، وبالرغم من أن البروتوكول الاختياري يحدد مدة لا تتجاوز العام الواحد لإنشاء

الهيئة الوقائية الوطنية، واجهت اللجان البرلمانية المختصة بعض المعوقات التي حالت دون إتمام إجراءات تكوين الهيئة

الآن، وبعد مرور خمسة سنوات على الثورة التونسية، أصبح الإعلان عن أعضاء الهيئة ال ، حيث

وقائية الوطنية وشيكا

للترشح مقسمة على ستة مجموعات، تحيل منهم 48

حصلت اللجنة الانتخابية بمجلس نواب الشعب على 143 طلبا

مترشح إلى مجلس نواب الشعب للقيام بالتصويت النهائي لاختيار ال16 عضو للهيئة الوقائية الوطنية

ولما لهذه الهيئة من دور محوري في حماية الكرامة الإنسانية للأشخاص المحرومين من الحرية من خلال ضمان منع

لإنشاء آلية مستقلة و فعالة

التعذيب، فبات هذا الاختيار هاما و مهنية للقانون والمعايير الدولية ، حتى و أساسيا

، وفقا

تتمكن من القيام بدورها على الوجه الأمثل

وفي هذا الصدد، يحدد القانون الأساسي والبروتوكول الاختياري مجموعة من المعايير الواجب توافرها لدى عضو الهيئة

الوطنية للوقاية من التعذيب. فقد أشار القانون الأساسي، في المادة رقم 6، إلى أهمية معايير النزاهة والاستقلالية

والحيادية، في حين أوضحت المواد الأخرى للقانون بالإضافة إلى البروتوكول الاختياري جملة من المواصفات التي

ينبغي اخذها بعين الاعتبار عند اختيار الأعضاء، مع احترام مبدأ التناسف (المادة رقم 7 من القانون الأساسي) كقاعدة

عامة.

وتأخذ الهيئة الوقائية الوطنية على عاتقها جملة من المهام والمسئوليات تتطلب من أعضائها الجاهزية والتوافر للتمكن من

إتمام مهمة الرصد الوقائي على أكمل وجه، من جهة، وتجنب تضارب المصالح بين مهامهم الوظيفية وانتماءاتهم

المؤسسية التي من الممكن أن تؤثر على أعمال الهيئة ومواقفها، من جهة أخرى. ومن هنا تأتي أهمية ديناميكية

المجموعة وتمكن كل عضو من العمل في إطار فريق و التواصل ككيان موحد ينتمي إليه ويسعى إلى تحقيق أهدافه

وإنه لجدير بالذكر بأن الهدف من الهيئة الوقائية الوطنية لا يمكن له أن يتحقق سوى بخبرات و كفاءات أعضائها و

التزامهم بتطبيق المبادئ الأساسية والمعايير الدولية لمنع المطلق من التعذيب بجميع أشكاله و الوقاية منه. فأعضاء

الهيئة، بمختلف فئاتهم، لابد وأن تكون لهم خبرات سابقة معتبرة في هذا المجال

وأخيرا إلى الإسراع باتخاذ الإجراءات اللازمة لإتمام عملية تأسيس وتفعيل الهيئة الوطنية، ندعو مجلس نواب الشعب

للوقاية من التعذيب لاعتبارها آلية ضرورية للتصدي لهذه الظاهرة و لضمان عدم

التكرار و هذه المسألة حتما ستكون

محل متابعة خلال العرض الدوري لتقرير الدولة التونسية أمام اللجنة الأممية مناهضة التعذيب في شهر أبريل 2016 و

في إطار زيارة اللجنة الأممية الفرعية للوقاية من التعذيب التي ستؤديها الى تونس خلال نفس الشهر .

الامضاءات

الجمعية الدولية لمساندة المساجين السياسيين

جمعية العدالة و رد الاعتبار

رابطة منع التعذيب

الجمعية التونسية للنساء الديمقراطيات

جمعية الكرامة

منظمة حريات بلا حدود

جمعية انصاف قدماء العسكريين

جمعية حرية و انصاف

الرابطة التونسية للدفاع عن حقوق الانسان

مرصد شاهد

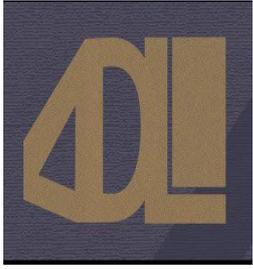
المرصد الدولي لحقوق الانسان

المرصد التونسي لاستقلال القضاء

المنظمة التونسية لمناهضة التعذيب

المنظمة العالمية لمناهضة التعذيب

المنظمة التونسية للإصلاح الجزائي الامني



28-01-2016

Communiqué de presse Projet de loi amendant le Code de procédures pénales(CPP)

A l'occasion de la tenue, à l'Assemblée des représentants du peuple, d'une séance plénière le 26/01/2016 consacrée à l'examen d'un projet de loi amendant le Code de procédures pénales(CPP), et suite à la publication de l'Association des Magistrats Tunisiens (AMT) d'un mémorandum sur le projet de révision du CPP, les organisations de la société civile signataires:

- Soulignent la nécessité de la conformité de l'amendement du Code de procédure pénale à la Constitution tunisienne, notamment à son article 65 (Chapitre 3) relatif au pouvoir législatif, qui stipule que tous les textes de lois relatifs à l'organisation de la Justice et de la magistrature et aux libertés et droits de l'Homme prennent la forme d'une loi organique et non pas une loi ordinaire comme proposé actuellement le projet de révision du CPP.
- Insistent sur le respect du principe de l'égalité en droits entre tous les suspects et d'éviter toute discrimination non justifiée entre eux.
- Rappellent la nécessité de garantir les droits des justiciables à la défense et ce, en permettant aux personnes gardées à vue de pouvoir contacter et assurer la présence d'un avocat immédiatement après l'arrestation ainsi qu'avant et pendant l'interrogatoire, conformément à la déclaration universelle des droits de l'homme (l'article 3 ;" Tout individu a droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne") , au pacte international des droits civils et politiques (Art. 9 1. Tout individu a droit à la liberté et à la sécurité de sa personne) et à la Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples.)

Les ONGs recommandent également à cet égard la nécessité de :

Déterminer d'une manière claire et restrictive la notion de "nécessités de l'enquête" qui justifient la garde à vue. Cette mesure doit constituer l'unique moyen de parvenir à l'un au moins des objectifs suivants :

- Permettre l'exécution des investigations impliquant la présence ou la participation de la personne.
- Garantir la présentation de la personne devant le procureur de la République afin que ce magistrat puisse apprécier la suite à donner à l'enquête.
- Empêcher que la personne ne modifie les preuves ou indices matériels.
- Empêcher que la personne ne fasse pression sur les témoins ou les victimes ainsi que sur leur famille ou leurs proches.
- Empêcher que la personne ne se concertent avec d'autres personnes susceptibles d'être ses coauteurs ou complices.
- Garantir la mise en œuvre des mesures destinées à faire cesser le crime ou le délit.

Rappellent aussi la nécessité :

De déterminer avec rigueur le point de départ de la durée de la garde à vue et ce à partir de l'arrestation du suspect ou de son arrivée au commissariat selon ce qui est le plus favorable à celui ci.

D'informer la personne placée en garde à vue immédiatement par un officier de police judiciaire :

De son placement en garde à vue et les motifs justifiant son placement en garde à vue, ainsi que de la durée de la mesure et de la ou des prolongations dont celle-ci peut faire l'objet.

Du fait qu'elle bénéficie :

- Du droit de faire prévenir un proche ainsi que, si elle est de nationalité étrangère, les autorités consulaires de l'Etat dont elle est ressortissante,
- Du droit d'être examinée par un médecin. En cas de prolongation, elle peut demander à être examinée une seconde fois
- Du droit d'être assistée par un avocat
- S'il y a lieu, du droit d'être assistée par un interprète

Si la personne est atteinte de surdit  et qu'elle ne sait ni lire, ni  crire, elle doit  tre assist e par un interpr te en langue des signes ou par toute personne qualifi e ma trisant un langage ou une m thode permettant de communiquer avec elle. Il peut  galement  tre recouru   tout dispositif technique permettant de communiquer avec une personne atteinte de surdit .

Demandent de rationaliser la prolongation de la dur e de la garde   vue afin de limiter le recours abusif   cette mesure exceptionnelle et de d terminer les proc dures de l'assistance de l'avocat durant les phases de la poursuite

Insistent sur la n cessit  de garantir toutes les conditions d'un proc s  quitable notamment en pr servant l'ind pendance du pouvoir judiciaire , et surtout du Minist re public qui fait partie de la justice

judiciaire et bénéficie des mêmes garanties constitutionnelles (Article 115 de la constitution) par rapport au pouvoir exécutif et contre toute ingérence politique, et demandent à cet effet le retrait de l'article 10 bis du projet d'amendement du code.

Appellent à plus de concertation avec la société civile et à l'implication de tous les corps juridictionnels ainsi que les experts en la matière dans la révision du Code de procédure pénale.

Liste des ONGs signataires :

Ligue Tunisienne de défense des Droits de l'Homme

Association des Magistrats Tunisiens

Forum Tunisien des Droits Economiques et Sociaux

Syndicat National des Journalistes Tunisiens

Comité de Respect des Libertés et des Droits de l'Homme en Tunisie

L'Union Nationale de la Femme Tunisienne

Vigilance

L'association tunisienne de Défense des Libertés Individuelles

Fédération des Tunisiens Citoyens des deux Rives

Organisation Tunisienne pour la Citoyenneté

Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme

Réseau Euro-Méditerranéen des Droits de l'Homme/EuroMed Droits

